Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 4 : «POLITIQUES SOCIALES, POLITIQUES DE LA VILLE ET DE L'HABITAT, POLITIQUES DU SPORT, POLITIQUES CULTURELLE ET LOISIRS»

Président : Jean PIRET (Organismes culturels - culture vivante)
Vice-président : Daniel MARTIN (CFTC)
Secrétaire : Isabelle RAUSZER (CGT)
Membres : Jean-Louis BILLET (CGT-FO), Alexandre BERENGUER (UNAPL), Maurice BOLLARD (URAPEI et CREAI), Fabienne CORONEL (CFDT), Daniel ÉVEILLEAU (Associations caritatives), Pierre MAILLARD (CNL), Nadège LAFRANCHISE (CODERPA), Michel MARTIN (Mutualité Française de Bourgogne), Jean-Pierre PAPET (CROS), Brigitte SABARD (Personnalité qualifiée), Anne TANGUY (Personnalité qualifiée)
Membre associé : Eric TAUFFLIEB, représentant des Associations de consommateurs membres du CTRC

CABINET
Fanny LAMARZELLE, chargée d'études, Marie-Claude LÉONARD-HAURY, assistante

Un lien entre vous et nous...

http://www.ceser-bourgogne.fr

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.
Des hommes et des femmes qui échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.
Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates
des séances plénières sur son site internet. Elles sont publiques, vous pouvez y assister.

CESER de Bourgogne
Conseil économique, social et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - BP 23502 - 21035 Dijon cedex - Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr

© : Fotolia

COMMISSION N° 4 : POLITIQUES SOCIALES, POLITIQUES DE LA VILLE ET DE L'HABITAT, POLITIQUES DU SPORT, POLITIQUES CULTURELLE ET LOISIRS

L'avis du Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne



L'EXTENSION DE LA PAUVRETÉ EN BOURGOGNE : UNE FATALITÉ ?

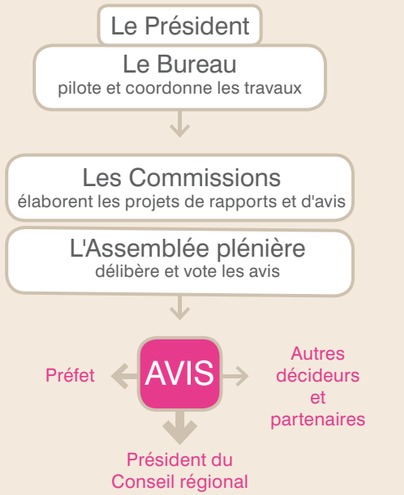
Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait…

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est la seconde assemblée de la Région.

Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne organisée.

Il concourt par ses avis à l'administration de la Région.

Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.



Les trois origines des avis du CESER

La saisine légale
La saisine de l'exécutif régional
L'auto-saisine

Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



Répartition des 78 membres par collège

- 1er Collège : 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2e Collège : 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3e Collège : 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4e Collège : 3 personnalités qualifiées.



Avis voté en séance plénière le 12 avril 2012

Rapporteurs : Daniel EVEILLEAU et Eric TAUFFLIEB

Pourquoi ?

Aux origines de l'avis…

Au niveau national, le thème de la pauvreté a été abordé au Conseil économique et social à partir des rapports de Joseph WRESINSKI en 1987, et de Geneviève de GAULLE ANTHONIOZ en 1995.
En Bourgogne, c'est en 2003 que le CESR se penche sur le sujet à travers son avis sur les exclus en Bourgogne présenté par Bernard QUARETTA.

Aujourd'hui, le CESER s'inquiète à nouveau d'une «extension» de la pauvreté dans la région, amplifiée, entre autres, par les effets de la crise.

UNE FRACTION CROISSANTE DE LA POPULATION TOUCHÉE

Aujourd'hui, l'appel à la solidarité individuelle est de plus en plus important: la Banque alimentaire par exemple, n'hésite pas à conduire des actions à la sortie des magasins. Un nombre croissant de ménages et de familles frappe à la porte des associations, qui ne parviennent plus à répondre aux demandes. Ainsi, le Secours catholique indique-t-il, dans ses statistiques d'accueil 2009, que le nombre de situations rencontrées a augmenté de 2,1 % par rapport à 2008. De nombreux concitoyens éprouvent des difficultés pour obtenir un logement digne et les inégalités sociales s'aggravent, notamment en matière de santé où elles peuvent conduire à un renoncement à l'accès aux soins.

Dans ce contexte, les situations de « pauvreté » touchent plus particulièrement de nouvelles franges de la population : les jeunes, les retraités, les travailleurs à temps partiel, notamment les femmes, et les personnes sous statut précaire (CDD, intérimaires, intermittents). Elles touchent également des salariés et des travailleurs indépendants (agriculteurs, artisans…) dont les revenus -même à temps plein- ne permettent pas d'avoir des conditions de vie décente.

LE RAPPORT DU CESER : DES PROPOSITIONS POUR ALERTER

L'aggravation des situations de pauvreté accentue le mal-être de l'individu tant elle est porteuse de tensions pour lui-même et jusqu'au sein de la société dans son ensemble. Elle nuit également à une cohésion sociale nécessaire dans une démocratie.
Une société qui se satisfait uniquement d'un système d'aide et d'assistance n'intègre pas l'exigence de dignité inscrite dans les droits de l'Homme. Par ailleurs, ne doit-elle pas pour concourir aussi à ce que chaque individu, quel que soit son niveau de vie, se sente pleinement investi de son rôle de citoyen ? Dans ce contexte, quel peut être l'impact de l'éducation ?
La diversité des aides, leur dispersion, sont des réponses au cas par cas à des situations particulières. Quelle lecture peut-on en avoir ?

Le CESER a pour objectif de formuler des propositions pour agir au coeur des territoires bourguignons en faveur des populations les plus exposées. Il s'agit de renforcer l'équité et pour limiter les risques de fracture sociale. Le rapport du CESER est avant tout une alerte sur cette situation.

LES PUBLICS CONCERNÉS PAR L'EXTENSION DE LA PAUVRETÉ



En Bourgogne, 12, 5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Cela concerne plus de 200 000 personnes. Ce taux s'est accru de 0,5 % entre 2008 et 2009, la crise ayant aggravé la situation des plus démunis.

La pauvreté n'est pas vécue de la même manière selon que l'on vit sur un territoire urbain ou rural et certains publics sont particulièrement touchés par son extension.

LES JEUNES

Ce sont souvent des étudiants pauvres ou des jeunes en échec scolaire. Cette situation arrive de façon précoce (parfois avant 16 ans) ou en cas d'échec à un diplôme de fin d'études. Ils sont majoritairement issus de familles populaires vivant dans des zones urbaines sensibles, ou au contraire dans un territoire rural mal desservi, ce qui les conduit à la réclusion et à l'isolement.
Ils doivent faire face à des difficultés pour accéder au logement et à un emploi pérenne.
En France, 40 % des jeunes sans diplômes sont au chômage.

LES TRAVAILLEURS

Les travailleurs pauvres sont des actifs qui touchent un revenu de leur activité professionnelle, mais vivent cependant sous le seuil de pauvreté. Ils exercent généralement des emplois précaires (CDD, intérim, temps partiels). L'augmentation de leurs revenus ne permet pas de compenser l'augmentation du coût de la vie. Ce phénomène concerne 100 000 Bourguignons, dont 30 000 travailleurs et 70 000 autres personnes vivant en ménage avec un travailleur pauvre.

LES PERSONNES ISOLÉES

Les personnes isolées, avec ou sans enfants, font partie des publics les plus fragilisés par l'extension de la pauvreté.
Au niveau national, 53 % des dossiers de surendettement sont déposés auprès de la Banque de France par des individus sans personnes à charge. En Bourgogne, environ 16,5 % des personnes seules sans enfants vivent sous le seuil de pauvreté. Ce public ne peut pas compter sur la solidarité familiale pour survivre. La pauvreté concerne par ailleurs, 30 % des familles monoparentales. Ce sont principalement des femmes qui élèvent seules leurs enfants et doivent trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Elles ne disposent que d'un revenu, souvent faible, pour nourrir toute une famille. Le suivi scolaire et le financement des études s'avèrent difficiles.

LES RETRAITÉS

Le minimum vieillesse, qui s'élève à 742, 27 € par mois pour une personne seule, est inférieur au seuil de pauvreté (954 € par mois). Même si l'on constate que le public âgé de 60 à 74 ans est celui dont le taux de pauvreté est le plus faible (7,7 % en France en 2009), la situation s'aggrave pour les personnes de 75 ans et plus (10,1 % en France en 2009). En effet, les demandes d'aides sont en augmentation chez ce public. Ce phénomène risque d'ailleurs de se renforcer à long terme, en raison notamment de la multiplication des emplois précaires et des périodes de chômage chez les actifs. Cela se traduira par des pensions plus faibles une fois l'âge de la retraite atteint.



DIMINUTION DU POUVOIR D'ACHAT

L'augmentation des prix, plus importante que l'augmentation des salaires, et la multiplication des emplois précaires, détériorent les revenus de certains travailleurs, qui risquent de basculer dans la pauvreté. Par ailleurs, les charges fixes, telles que les charges énergétiques, représentent une part de plus en plus conséquente du budget du ménage. Celui-ci encoure alors le risque de se retrouver en situation de précarité énergétique.

AGGRAVATION PAR LES SITUATIONS DE RUPTURE

C'est souvent une rupture imprévisible dans la situation personnelle ou professionnelle d'un individu qui conduit à le faire basculer dans la pauvreté. La personne fragilisée nécessite alors une réactivité des dispositifs.

ACCÈS AUX DROITS

Le profil des populations risquant de tomber dans la pauvreté est connu. Cependant, faute d'un chef de file parmi les acteurs de la lutte contre la pauvreté, il est difficile de les identifier.
Par ailleurs, le système d'accès aux aides peut s'avérer un véritable « parcours du combattant » pour les ménages, à cause de la multiplicité des acteurs et des dispositifs.

PAUVRETÉ CACHÉE

Le recours aux aides confère souvent une image négative de soi-même et une crainte du jugement des autres. Pour cette raison, il existe une « pauvreté cachée », difficile à estimer. Elle concerne les individus ou les ménages qui pourraient prétendre aux aides mais qui, par honte, refusent de les demander.

COMPLÉMENTARITÉ DES APPROCHES INDIVIDUELLE ET GLOBALE

La lutte contre la pauvreté doit être abordée non seulement au cas par cas, au plus près de la population, par le moyen des aides individuelles, mais aussi dans le cadre d'une politique globale plus affirmée. En ce qui concerne les aides individuelles, un socle commun et une adaptation à la marge pourraient être envisagés pour tenir compte du contexte dans lequel se trouve chaque personne, et ce dans un système cohérent et constant.



EN FRANCE

- En 2009, la moitié des Français craignait une détérioration prochaine de leurs conditions de vie personnelles.[1]
- Lors de leur campagne 2010-2011, les Restos du cœur ont accueilli 860 000 personnes et distribué 109 millions de repas en France. 47 % des personnes accueillies y venaient pour la première fois.[2]
- En 2008, 15,4 % de la population adulte française avait déclaré avoir renoncé à des soins médicaux pour raisons financières au cours des 12 derniers mois.[3]
- 3,8 millions de ménages de France métropolitaine ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % de leur revenu, tandis que 3,5 millions déclarent souffrir du froid dans leur logement.[4]
- Le nombre de personnes de 20 à 29 ans sorties du système scolaire peu ou pas diplômées s'élève à 843 446 en France, soit 14,1 % d'entre elles.[5]

EN BOURGOGNE

- En 2010, Epi'sourire (épicerie solidaire de Dijon) a vu augmenter de 30,4 % le nombre de ménages qui fréquentent l'épicerie. [6]
- 250 000 personnes, soit 15 % de la population bourguignonne, sont logées en habitat social.[7] 52 % bénéficient de l'Allocation personnalisée au logement (APL). Les ¾ ont un revenu inférieur à 1 400 € par mois. Un tiers, voire la moitié, vit sous le seuil de pauvreté.
- Le taux de chômage en Bourgogne s'élevait fin 2011 à 8,7 %. Le nombre de chômeurs était alors de 103 200, dont près de 64 500 classés en catégorie A, c'est-à-dire n'ayant exercé aucune activité rémunérée au cours du dernier mois.[8]

- 1 Rapport 2009 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)
- 2 http://www.restosducoeur.org
- 3 Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRD)
- 4 enquête « INSEE Première » de mai 2011
- 5 Audition de Françoise TENENBAUM, Présidente de l'UDCCAS 21
- 6 Audition D'Alain Metge, Directeur d'Epi'sourire
- 7 Intervention d'André QUINCY, Président de l'Union sociale pour l'habitat de Bourgogne, lors des Etats généraux du logement social (20 octobre 2011)
- 8 INSEE

Quelles solutions ?

Les propositions du Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne



Le CESER n'entend pas apporter de solutions miracles au problème de l'extension de la pauvreté, mais il propose quelques solutions concrètes pour tenter de l'endiguer et d'identifier les nouvelles situations de pauvreté.

SIMPLIFIER LE PARCOURS DU COMBATTANT ET TRAVAILLER SUR LA PRÉVENTION

Le CESER propose de simplifier les procédures lors des demandes d'aides. En limitant les formalités a priori, et en formalisant plutôt les contrôles a posteriori. Il préconise également la mise en place d'une institution qui jouerait le rôle de guichet unique au plus près de la population. Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale sont les plus à même d'endosser ce rôle de chef de file.

UTILISER AU MIEUX LES RÉSEAUX DE TRAVAILLEURS SANITAIRES ET SOCIAUX EXISTANTS

Pour l'ensemble des publics concernés, la mise en place de référents sociaux permettra d'offrir un accompagnement personnalisé, un soutien psychologique ou administratif aux personnes en fonction de leurs besoins.
Le nombre et le pouvoir d'alerte des assistantes sociales et des médecins en milieu scolaire doivent par ailleurs être renforcés.

FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ET DIMINUER LE COÛT DES CHARGES FIXES

Le CESER propose la mise en place de différentes mesures pour que les publics en situation de pauvreté puissent bénéficier d'avantages financiers leur permettant d'accéder au logement et aux services.
On peut citer, par exemple, l'accord d'aides publiques aux propriétaires louant leurs logements à tarif social pour qu'ils puissent les rénover et mieux les isoler. On pense aussi à la généralisation de la gratuité des transports en commun pour les personnes en recherche d'emploi.

MOBILISER LE MONDE DU TRAVAIL SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les employeurs sont des acteurs importants en matière de lutte contre l'extension de la pauvreté. Il convient de les associer au maximum dans les démarches et les différentes instances. Le CESER préconise également de conditionner les aides publiques versées aux entreprises à des clauses sociales, telles que la création d'emplois pérennes et l'engagement dans les processus de formation et d'apprentissage. L'accent doit être mis sur l'accueil du jeune, afin qu'il acquiert rapidement une véritable culture de l'entreprise. Enfin, le rôle des médecins du travail doit être consolidé.

DÉVELOPPER LES ACTIONS COLLECTIVES DE PROXIMITÉ

Les actions de terrain, qui se révèlent les plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté, sont les actions collectives. Elles mettent l'humain au cœur du dispositif. Elles permettent aussi aux acteurs et aux publics de se retrouver et d'échanger dans un même lieu. Les collectivités territoriales doivent encourager ce type d'actions par des financements publics.

MAINTENIR LE SERVICE PUBLIC

Le CESER insiste sur l'importance du service public dans la construction de la cohésion sociale. Il est en effet primordial de maintenir les services publics existants, particulièrement en milieu rural.

Quelles opinions ?

Ils nous ont apporté leur éclairage



« D'une façon générale, il faut mettre à plat tout le système d'aides, beaucoup trop complexe, afin de le simplifier et de le rationaliser. En plus du déni et de la dissimulation des personnes pauvres, il faut prendre en compte le problème de l'ignorance des dispositifs d'aide ».

Bernard QUARETTA, ancien directeur de la Société dijonnaise d'assistance par le travail (SDAT)



« Face au défi de l'extension de la pauvreté, il faut tout faire pour maintenir une dynamique de l'emploi, donc de l'entreprise ; la notion d'entreprise doit être appréhendée positivement de façon globale. »

Benoît de CHARETTE, Bureau Internationale des Vins de Bourgogne (BIVB)



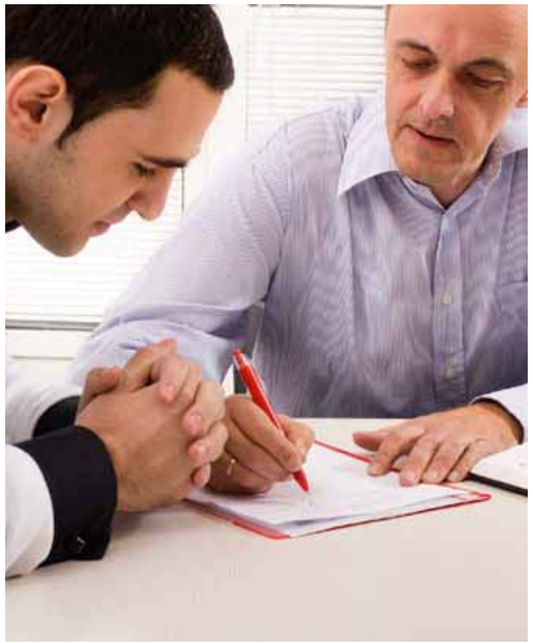
« Le CCAS constitue l'échelon de proximité envers les plus démunis en développant à la fois des aides et des accompagnements individuels, ainsi que des actions de prévention et de développement social dans la commune. »

Françoise TENENBAUM, présidente de l'Union départementale des CCAS 21



« Les jeunes suivis par la mission locale ont un faible accès à la culture, renforcé par le fait que tout soit payant, mais aussi par l'éloignement de la ruralité. Or, lorsqu'il n'y a pas la pensée, la violence peut s'installer.

Sylvianne Rouffiac, directrice de la Mission locale Bourgogne nivernaise





« Si les épiceries solidaires prennent de l'ampleur, le revenu des rétrocessions risque d'être insuffisant, surtout que l'on va vers de plus en plus de pauvreté. Si l'Etat ou les collectivités lâchent les épiceries, elles devront faire face à un vrai danger : ne plus parvenir à assurer leurs fonctions. Les solutions possibles pourraient être l'augmentation des prix (mais difficile pour les clients), la fondation d'une coopérative. Quoi qu'il en soit, il est socialement inacceptable d'admettre l'idée que ces structures vont devoir se développer encore plus. »

Alain METGE, directeur d'Epi'sourire et président du collectif des épiceries sociales et solidaires de Bourgogne.



« Les effets d'une action collective de proximité sur le canton de Lormes se sont avérés positifs : l'aide mutuelle s'est développée à l'intérieur du groupe, ce dernier ressent désormais le besoin de s'ouvrir vers l'extérieur. Le chemin de l'intégration de la citoyenneté est pris. Les participants retrouvent de l'énergie, et s'orientent plus naturellement vers les services, ils se sentent plus en confiance avec les travailleurs sociaux. »

Gérard LAMBERT, travailleur social et sociologue de l'IRTESS

Merci aux personnes auditionnées

Dominique BLIN, directrice Enfance-famille-insertion au Conseil général de Côte-d'Or

Gérard BONNIER, allié d'ATD Quart Monde

François BORDAS, directeur de la Direction départementale de la cohésion sociale de Côte-d'Or

Françoise BOURCIER, directrice de la Caisse d'allocations familiales de Côte-d'Or

David BRION, chef de projet au service études de l'INSEE Bourgogne

Claude CHAUBY, président de la Délégation de Côte-d'Or du Secours catholique

Benoît de CHARETTE, conseiller économique, social et environnemental

Denis CLERC, membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)

Daniel CODEZZI, Secours populaire de la Côte-d'Or

Corinne DELPORTE, coordinatrice, UDCCAS 21

Arnaud DESBROSSES, directeur général adjoint Solidarité familles au Conseil général de Côte-d'Or

Sylvie DUCLOIX, directrice adjointe des Solidarités au Conseil général de la Nièvre

Yann EVEN, délégué régional de la FNARS Bourgogne

Philippe FLOUR, directeur adjoint de la Banque de France de Bourgogne

Catherine GORJUX-DALLERY, alliée d'ATD Quart Monde

Delphine HOURY, chef du service Médiation et développement social à Orvitis

Gérard LAMBERT, travailleur social et sociologue de l'IRTESS

Renée LEFEBVRE, militante d'ATD Quart Monde

Mireille FOLLOT, membre de l'équipe d'accueil du Secours populaire de Côte-d'Or

Alain METGE, directeur d'Epi'sourire et président du collectif des épiceries sociales et solidaires de Bourgogne

Philippe MICHEL, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne

Jean PERRIN, président de l'UNPI

Gilles PIERRE, président de la FNARS Bourgogne

Bernard QUARETTA, ancien directeur de la Société dijonnaise d'assistance par le travail (SDAT)

RABIN-COSTY Guillemette, responsable du pôle cohésion sociale, jeunesse et vie associative – DRJSCS Bourgogne

ROUFFIAC Sylvianne, directrice de la Mission locale Bourgogne nivernaise

Violette SOCQUARD, chargée d'études à l'Observatoire stratégique et social de la CAF 21

Françoise TENENBAUM, présidente de l'UDCCAS 21